



REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2016

Le vingt et un mars deux mille seize à dix-huit heures, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le quinze mars 2016, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de madame Martine BERTHET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Martine BERTHET, maire

Vincent ROLLAND, Catherine TERRAZ, Frédéric BURNIER FRAMBORET, Christelle SEVESSAND, Jean-François BRUGNON, Jacqueline ROUX, Yves DUJOL, Pascale MASOERO, Hervé BERNAILLE, Josiane CURT, Jean MARTINATO, Marie Agnès LEROUX, Muriel THEATE, Valérie ROUGERON, David GUILLOT, Jean-Pierre JARRE, Esman ERGUL, Marie-Christine VANHOUTTE, Aziz ABBAS, Bérénice LACOMBE, Chloé CHENAL, Pierre POINTET, Claude BESEVAL, Dominique RUAZ, Philippe PERRIER, Noëlle AZNAR-MOLLIEX, Laurent GRAZIANO, Claudie LEGER, Michel BATAILLER, Valérie AINAUD

Étaient excusés :

Maurice MONTJOVET

Fabrice ZANIVAN qui a donné pouvoir à Marie-Agnès LEROUX

Claudie LEGER a quitté la séance après le vote de la délibération 1-3-2 Budget annexe du centre international de séjour – Budget primitif 2016 et a donné pouvoir à Dominique RUAZ

Le quorum étant atteint (31 personnes en début de séance, 30 personnes à compter de la délibération 1-4-1), le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Martine BERTHET, maire,

Chloé CHENAL est élue secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

N° 1-1-2		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIÈRES Budget principal de la ville - Budget primitif 2016	
RAPPORTEUR	Hervé BERNAILLE	

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le débat d'orientation budgétaire du 15 février 2016 qui a permis :

- d'informer l'ensemble des membres du conseil municipal de l'évolution de la situation financière de la commune sur les derniers exercices ;
- de discuter des orientations budgétaires envisagées par la municipalité ;

VU le projet de budget primitif pour l'année 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes

à la somme de 24 725 647 euros en section de fonctionnement et à la somme de 8 016 187 euros en section d'investissement ;

CONSIDERANT la précédente délibération du conseil municipal, de fixer les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2016 à :

- 16,29 % pour la taxe d'habitation ;
- 24,37 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 95,94 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;

Je vous propose :

- d'approuver le budget primitif 2016 tel qu'il vous est présenté et qui est joint en annexe du présent rapport.

DECISION

**Le conseil municipal, à la MAJORITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

avec 6 votes CONTRE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Le registre est signé par les membres présents,
Le maire,

Membres en exercice	33
Membres présents	31
Membres présents ou représentés	32
Abstentions	0
Suffrages exprimés	32
Contre	6
Pour	26

Délibération rendue exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
Publication ou notification le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.